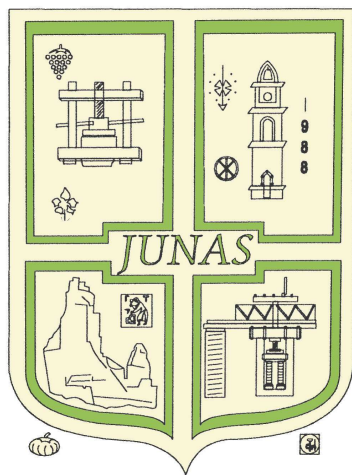




Commune de Junas (30)

2^{ème} Révision du Plan Local d'Urbanisme

6.3.1 – Notice des périmètres particuliers

Procédure	Prescription	Projet Arrêté	Approbation
Elaboration			13 janvier 1989
1 ^{ère} révision	27 septembre 1996	23 juin 1998	26 juin 2000
2 ^{ème} révision	22 avril 2005	16 juillet 2007	25 février 2008

Contacts

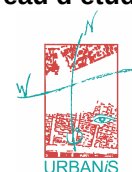
Mairie de Junas

Place de l'Avenir
30 250 Junas
Tel : 04-66-80-05-05
Fax : 04-66-80-03-58

Bureau d'études

Urbanis

866, Avenue Maréchal Juin
30 900 NIMES
Tél : 04 66 29 97 03
Fax : 04 66 38 09 78
E mail : contact@urbanis.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D e JUNAS

Séance du 19 février

19 96

L'an mil neuf cent quatre vingt seize
et le dix neuf février
à 21 heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de M LAUZE, Maire

Présents : M M RISO, DURAND, BOULAY, DOMENECH, MAHUZIES, ROUVILLE,
SALAGET, Mmes MANUEL, TUFFERV, WOIRGARD, VANDERCRUYSSÉ,
NAULT,

Absents : MM MAUREL (procuration DURAND), PAULET

M MAHUZIES a (ont) été nommé(e)(s) secrétaire(s).

CREATION D'UNE ZONE DE PREEMPTION AU TITRE DE LA POLITIQUE DEPARTEMENTALE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES

Monsieur le Maire expose :

Le syndicat mixte interdépartemental d'aménagement et de mise en valeur du Vidourle a décidé de proposer l'institution d'une zone de préemption sur le territoire des communes riveraines du Vidourle.

La doctrine d'intervention du Conseil Général, décidée par l'assemblée Départementale le 15 décembre 1992, vise un soutien exclusif des projets locaux d'aménagement étant inclus dans les zones naturelles d'intérêt écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) ainsi que dans les zones naturelles d'intérêt départemental.

La législation instaurée dans le but de préservation des espaces de qualité, permet aux collectivités (Département puis communes) de conduire une politique active de protection, acquisition et ouverture au public de ces espaces, par l'exercice d'un droit de préemption, sur les acquisitions volontaires à titre onéreux de terrains ou ensembles de droits sociaux autres qu'échanges d'immeubles ruraux et ventes par adjudication mettant fin à une indivision créée volontairement et ne résultant pas d'une donation-partage, l'exercice de ce droit restant bien entendu facultatif.

La prédélimitation de cette zone concerne une bande de 50 mètres en bordure du Vidourle.

L'instauration de cette zone s'inscrira de droit en milieu de la rivière qui constitue la limite de propriété légale de chacun des propriétaires riverains de part et d'autre, des berges naturelles.

D'autre part, cette délibération institue, le principe d'une aide financière de Département à la commune au titre de la politique des Espaces naturels sensibles pour l'exercice de son droit de préemption

.../...

TE DÉPOSÉ

19 FEV. 1996

ECTURE DU GARD
au du Courrier.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU 10 DECEMBRE 1996

NOMBRE DE MEMBRES

	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
	15	14

Date de la convocation

12.1996

Date d'affichage

10 décembre 1996

Date de la délibération

OBJET DE PRESSION
DES DU VIDOURLE

ACTE DÉPOSÉ

18 DEC. 1996

PRÉFECTURE DU GARD
Bureau du Courrier

Rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Publication ou notification

16 Décembre 1996

Le Maire,

Jean paul LAUZE

Signature et cachet



L'an mil neuf cent QUATRE VINGT SEIZE

et le 10 DECEMBRE

à 21

heures,

le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence

de JEAN PAUL LAUZE MAIRE

Présents : MM BOULAY DURAND RISO DOMENECH ROUVILLE
SALAGET MMES VANDERCROYSE NAULT WOIRGARD
MANUEL PROCURATIONS DE MM MAUREL MAHUZIES
Mme TUFFERY

Secrétaire(s) de séance : MME NAULT

Monsieur RISO informe qu'il est nécessaire de modifier la délibération

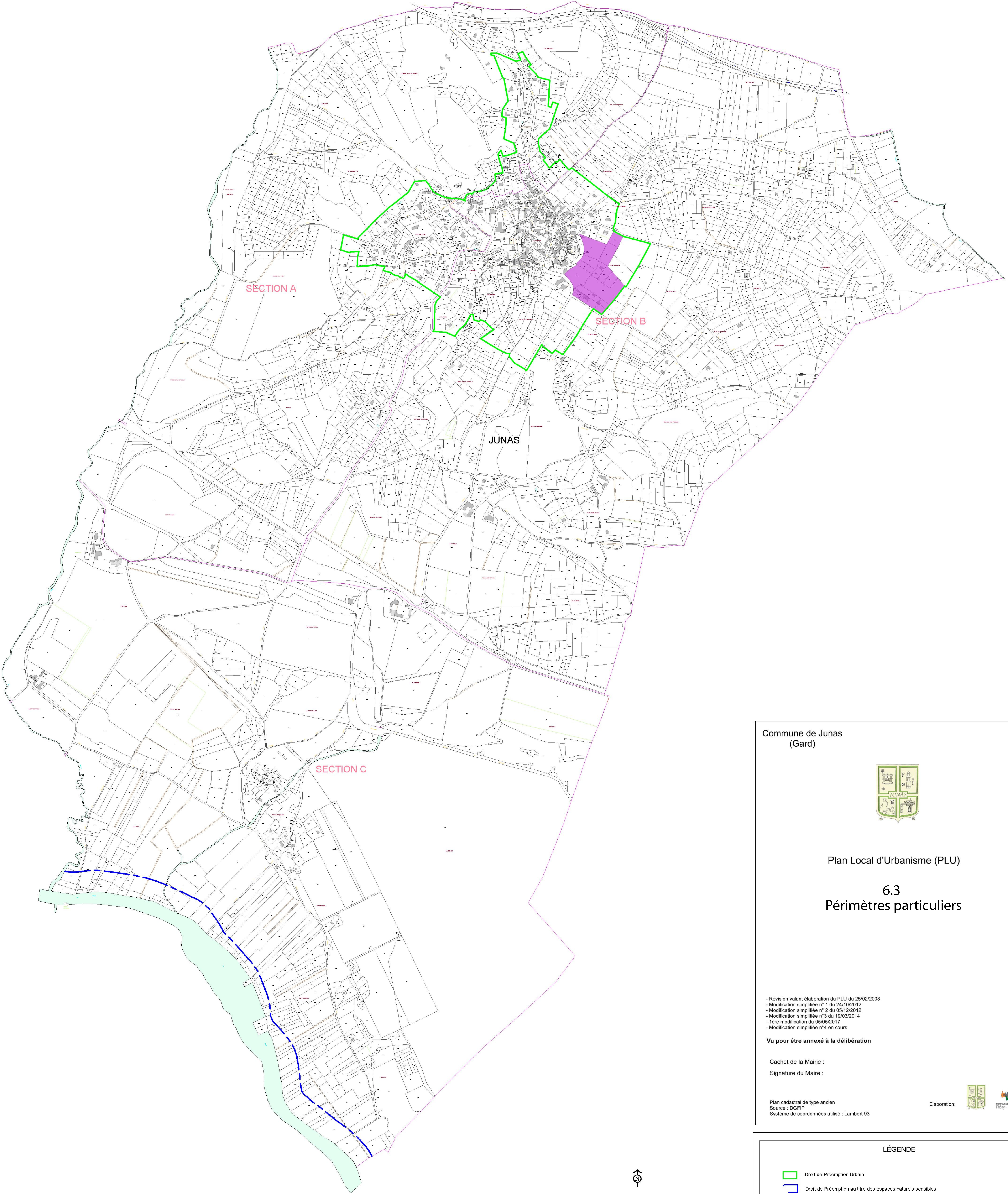
prise précédemment sur la zone de préemption des rives du Vidourle

et de porter cette zone à 100 m à partir du milieu de la rivière au

lieu des 50 m proposés précédemment.

Vote : oui à l'unanimité.

Pour copie conforme.



Commune de Junas
(Gard)



Plan Local d'Urbanisme (PLU)

6.3 Périmètres particuliers

- Révision valant élaboration du PLU du 25/02/2008
- Modification simplifiée n° 1 du 24/10/2012
- Modification simplifiée n° 2 du 05/12/2012
- Modification simplifiée n°3 du 19/03/2014
- 1ère modification du 05/05/2017
- Modification simplifiée n°4 en cours

Vu pour être annexé à la délibération

Cachet de la Mairie :

Signature du Maire :

Plan cadastral de type ancien
Source : DGFIP
Système de coordonnées utilisé : Lambert 93

Elaboration:



LÉGENDE

- Droit de Préemption Urbain
- Droit de Préemption au titre des espaces naturels sensibles
- Zone soumise à Projet Urbain Partenarial (PUP)